



DELIBERATION n° 28 - 2019
En date du 11 Avril 2019

**Portant sur la modification de la Commission
d'Appel d'Offres**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 11 Avril 2019 à 20H15 sur convocation, en date du 5 Avril 2019, sous la présidence du Maire, M. Joël GARESTIER, Mme Patricia DUVAL étant désignée secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel,
M. HENRY Philippe, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie-Claude, AUPETIT BERTHELEMOT Christelle, M. GARCIA Jean-Luc, Adjoint,
MM. MOUNIER Claude, PAYRAT Patrice, GLANDUS Bernard, MORELON Alain, Mmes CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, M. PEAUDECERF Sébastien, Mmes TOUCAS Hélène, DUVAL Patricia, M. GAILLARD André, Mme THIBAUT-GUILLON Claude, M. SIMON Patrick, Conseillers Municipaux,

Absents ayant donné procuration : Mme SANCHEZ Marie-Hélène ayant donné procuration à M. HENRY Philippe, Mme BASSALER Virginie ayant donné procuration à Mme MANDET Mauricette, Mr PAGE Stéphane ayant donné procuration à M. GAILLARD André,

Absents excusés : M. VERGER Manuel, Mme LACORRE Séverine

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	21
Vote contre	0
Abstentions	0

Suite au décès de Mr Gérard VANDENBROUCKE, Mr le Maire propose de modifier la constitution de la commission d'appel d'offres, comme suit :

Président : M. GARESTIER Joël, Maire
Suppléant : M Philippe HENRY

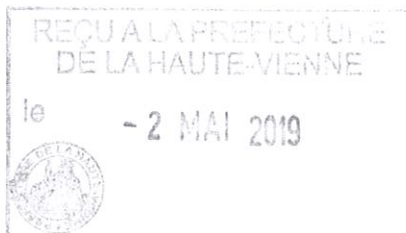
Membres Titulaires :

- Patrice PAYRAT
- Jean-Luc GARCIA
- Stéphane PAGE

Membres suppléants :

- Manuel VERGER
- Claude MOUNIER
- André GAILLARD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Mr le Maire de modifier la Commission d'Appel d'Offres jusqu'à la fin du mandat électoral.



Fait à Saint-Just-le-Martel
Le 11 Avril 2019
Le Maire,

Joël GARESTIER



- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Publié le 12/04/19.

Transmis en préfecture le 12/04/19.